

Rwanda 1994 : les mots pour le dire

[communication inédite présentée au XIXe Colloque de la Société d'Études françaises d'Australie (ASFS) à Canberra en novembre 2011]

Trouver les mots, et surtout les mots justes, pour représenter et communiquer les moments de l'histoire les plus cruels et les moins valorisants pour l'humanité n'est jamais tâche facile pour les survivants, les témoins, ou encore pour les commentateurs extérieurs. Face aux événements qui ont eu lieu au Rwanda entre avril et juillet 1994, les divers témoignages recueillis au cours des dix-sept dernières années mettent surtout en valeur la difficulté, voire l'impossibilité de raconter des expériences qui sont véritablement indicibles. En parallèle, le rôle joué par la communauté internationale depuis le début des agressions fait également ressortir l'importance capitale du choix de la terminologie, surtout parce que ce langage a à la fois justifié les actions entreprises par les pouvoirs étrangers et coloré la représentation des événements dans le domaine public international.

Le terme fondamental pour toute discussion concernant le Rwanda de 1994 est celui de « génocide ». Cependant, loin d'être un terme de classification catégorique et sans équivoque, le mot « génocide » a en fait provoqué beaucoup de polémique à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Il mérite donc qu'on s'attarde sur son utilisation pour dégager toute la signification du terme dans les trois langues qui sont pertinentes pour le Rwanda : l'anglais, langue officielle du pays aujourd'hui ; le français, langue officielle du Rwanda en 1994 et jusqu'en 2008, et le kinyarwanda, langue maternelle des Rwandais et langue officielle du pays avec l'anglais. A ce propos, je voudrais signaler que ce sont trois langues dont j'ai un certain niveau de connaissances : je suis anglophone, professeur de français et traductrice professionnelle, et j'apprends également le kinyarwanda depuis deux ans et demie. J'ai donc quelques notions de cette langue bantoue, mais je suis bien sûr très reconnaissante à mes collègues et amis rwandais pour leurs précisions sur les nuances des termes en kinyarwanda.

L'origine de tout néologisme réside dans la nécessité de décrire ou plus précisément de « nommer » un nouvel objet ou phénomène pour lequel la terminologie fait défaut dans la langue actuelle. Le terme « génocide » a été créé par Rafaël Lemkin, un juriste juif polonais, en 1944 dans le but de faire comparaître les coupables de ce crime en justice.¹ L'Assemblée Générale des Nations Unies a approuvé la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (CPRCG) le 9 décembre 1948, et la terminologie de cette Convention est directement reprise dans la définition du terme fournie par le dictionnaire Larousse :

génocide n.m. Crime contre l'humanité tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux ; sont qualifiés de génocide les atteintes volontaires à la vie, à l'intégrité physique ou psychique, la soumission à des conditions d'existence mettant en péril la vie du groupe, les entraves aux naissances et les transferts forcés d'enfants qui visent à un tel but².

¹ Pour l'histoire de la création et du développement du terme « génocide », voir KING, H. Jr, 'Genocide and Nuremberg', dans HENHAM, R. & BEHRENS, P. (ed.) The Criminal Law of Genocide : International, Comparative and Contextual Aspects, Aldershot, Ashgate Publishing Ltd, 2007, pp. 29-35.

² Larousse, <http://www.larousse.com/en/dictionnaires/francais/g%c3%a9nocide/36589> consulté 20.11.11

Malgré qu'elle ait été votée à l'unanimité, la Convention a donné lieu à des discussions innombrables concernant la véritable signification et portée de son contenu. Ainsi, l'utilisation du terme « génocide » dans le cadre juridique se caractérise surtout par une recherche de la précision valorisant la **dénotation** dans le but d'arriver à une définition, classement ou typologie qui exclurait toute polysémie, considérée d'avance comme une ambiguïté et donc comme une défaillance. Par contre, comme nous le verrons aujourd'hui, l'utilisation du terme « génocide » dans le cadre sociopolitique précis du génocide au Rwanda, se caractérise plutôt par la **connotation**, où les multiples significations attribuées au mot témoignent surtout de la nature hautement subjective et parfois manipulatrice du langage utilisé.

Le fait qu'un véritable « génocide » se préparait au Rwanda contre le groupe ethnique des Tutsi a été constaté et clairement signalé au Conseil de Sécurité des Nations Unies par au moins deux sources fiables bien avant le déclenchement de la violence le 6 avril 1994. Cependant, l'ONU a refusé d'intervenir, malgré l'existence de la Convention que nous venons de mentionner, dont l'Article 8 donne la possibilité à toute partie contractante de faire appel à l'ONU. Pourtant, il est important de préciser que même si la Convention évoque la possibilité d'une intervention, elle ne comporte aucune obligation légale explicite d'intervenir. Autrement dit, face à toute demande d'aide, l'ONU se réserve le droit de décider si elle va donner suite, ou non, à cette demande. L'utilisation du terme « génocide » pour décrire les événements au Rwanda ne comportait donc aucune obligation juridiquement imposable pour l'ONU. Malgré ce fait, les fonctionnaires de l'Organisation ont été particulièrement réticents à prononcer le « mot G ». Le Secrétaire Général à l'époque, Boutros Boutros-Ghali, par exemple, a préféré les termes « guerre civile »³, ou encore « tuerie généralisée » ou « massacres interethniques ».⁴

Pourquoi cette réticence ? Une tentative d'explication a été fournie par Roméo Dallaire, chef de la MINUAR, la Mission des Nations Unies au Rwanda, dans une interview parue dans le journal *Libération* en 2004 : « Pour les Occidentaux, le terme de génocide renvoie à l'Holocauste. On ne pouvait pas concevoir l'idée d'un nouveau génocide »⁵. Cependant, à cet égard, je voudrais suggérer une autre explication qui relève de cette même association incontournable entre « génocide » et Holocauste : que le terme « génocide » était tellement imbu de connotations émotionnelles héritées de l'expérience de l'Holocauste - qui avait d'ailleurs provoqué la célèbre déclaration de « plus jamais ça » - que le langage utilisé par les fonctionnaires de l'ONU a délibérément évité l'utilisation du terme pour écarter toute suggestion d'une obligation - sinon juridique, du moins morale - d'intervenir au Rwanda.

Une réticence très similaire à prononcer le mot « génocide » pour parler des événements au Rwanda se remarque également chez les membres du gouvernement américain de l'époque. Lors d'une conférence de presse tenue en mai 1994, l'ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'ONU, Madeleine Albright, a ainsi cherché à placer le terme « génocide » exclusivement dans le cadre beaucoup plus neutre de la sémantique dénotationnelle:

(Archival tape from U.N.):

REPORTER: Given that so many people say that there is genocide underway, why, why wouldn't this convention be app...

³ Voir C. Braeckman, 'Rwanda, retour sur un aveuglement international', *Le Monde Diplomatique*, mars 2004 : <http://www.monde-diplomatique.fr/2004/03/BRAECKMAN/10872>

⁴ Voir J. Morel, *La France au cœur du génocide des Tutsis*, Paris, L'Esprit Frappeur, 2010, pp. 757-758.

⁵ Voir <http://www.aidh.org/rwanda/lire-dallaire.htm>, consulté 20.11.11

ALBRIGHT: I think, as you know, this becomes a legal definitional thing. Unfortunately, in terms of, as horrendous as all these things are, there becomes a definitional question.⁶

Cette obfuscation volontaire a été motivée par l'obligation de suivre des directives explicites formulées par l'administration du Président Clinton⁷, et a donné lieu à des précisions lexicales qui frôlaient le ridicule, comme le montre l'échange suivant lors d'un point de presse sur le Rwanda qui a eu lieu en juin 1994 et qui est devenu désormais célèbre du fait même de son absurdité :

(Press briefing)

STATE DEPARTMENT SPOKESPERSON: We have every reason to believe that acts of genocide have occurred in Rwanda.

REPORTER: How many acts of genocide does it take to make genocide?

SPOKESPERSON: That's just not a question that I'm in a position to answer.

REPORTER: Well, is it true that you have specific guidance not to use the word 'genocide' in isolation, but always to preface it with these words 'acts of'?

SPOKESPERSON: I have guidance which I try to use as best as I can. There are formulations that we are using that we are trying to be consistent in our use of. I don't have an absolute categorical prescription against something, but I have the definitions. I have phraseology which has been carefully examined and arrived at as best as we can apply to exactly the situation and the actions which have taken place ...⁸

A ce propos, il est intéressant que les diplomates américains sur le terrain au Rwanda n'aient pas hésité à utiliser le terme « génocide » dès les premiers jours des agressions dans leurs communications avec le Département d'Etat américain.⁹ Ce qui s'est passé par la suite dans le traitement de ces informations par les fonctionnaires aux Etats-Unis témoigne clairement d'une volonté de créer des distinctions artificielles par rapport à la pleine signification du terme. En même temps, il est important de souligner que cette manipulation du terme « génocide » n'était vraisemblablement pas motivée par de véritables doutes sur l'ampleur et la férocité des agressions dans le pays, mais plutôt par la crainte que l'utilisation du terme engagerait les Etats-Unis sur le plan militaire. C'était quelque chose que le gouvernement voulait éviter à tout prix après son intervention désastreuse en Somalie l'année précédente. L'utilisation – ou plutôt la non-utilisation – du terme « génocide » dans ce contexte anglophone met donc clairement en valeur ses connotations liées au « devoir de diligence » pour empêcher ou réprimer le génocide. Autrement dit, même en l'absence d'une véritable contrainte légale d'agir, le fait d'utiliser le terme « génocide » confrontait les Etats-Unis à un devoir moral indiscutable. Pour les Etats-Unis, comme pour les Nations Unies, prononcer le mot « génocide » en référence au Rwanda était donc

⁶ Cité dans la transcription de 'The Few Who Stayed : Defying Genocide in Rwanda', émission diffusée par American RadioWorks : <http://americanradioworks.publicradio.org/features/rwanda/transcript.html>

⁷ Voir S. Power, A Problem from Hell : America and the Age of Genocide, New York, Basic Books, 2002, p. 359-361.

⁸ <http://www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/shows/evil/etc/slaughter.html>

⁹ Voir G. Stanton, 'Could the Rwandan Genocide have been Prevented ?',

<http://www.genocidewatch.org/COULD%20THE%20RWANDAN%20GENOCIDE%20HAVE%20BEEN%20PREVENTED.htm> consulté 26.09.11

loin d'être un simple acte de **dénotation**, mais plutôt un acte hautement significatif par rapport à ses implications morales inhérentes pour celui qui le prononçait.

Passons maintenant à l'emploi du terme « génocide » en français. Le rôle de la France et du gouvernement de François Mitterrand dans le génocide au Rwanda a fait couler beaucoup d'encre qui d'une manière générale a sévèrement noirci non seulement le papier mais aussi la réputation de la République. Citons en guise d'exemples quelques titres de livres récents qui ont tous cherché à éclaircir les relations peu valorisantes entre les autorités françaises, dont Mitterrand lui-même, et les génocidaires : *L'inavouable : La France au Rwanda* de Patrick de Saint-Exupéry (2004) ; *La nuit rwandaise : l'implication française dans le dernier génocide du siècle* (2005) de Jean-Paul Gouteux ; et *La France au cœur du génocide des Tutsis* de Jacques Morel (2010). Il est évident que ce sujet mérite nettement plus de temps que les quelques minutes dont je dispose aujourd'hui : mes remarques se limiteront donc à quelques exemples clés de l'emploi du terme « génocide » par de hauts responsables français afin d'établir les principales différences par rapport aux connotations du terme dans le contexte anglophone.

A la différence des Américains, qui ont mis longtemps pour qualifier les événements se déroulant au Rwanda de « génocide » - le Secrétaire d'Etat Warren Christopher a finalement prononcé le terme sans acrobatie linguistique le 10 juin – le Ministre français des Affaires étrangères de l'époque, Alain Juppé, avait déjà employé le terme presque un mois plus tôt, le 15 mai. D'ailleurs, Juppé se félicitera plus tard dans l'Enquête officielle du gouvernement français sur le Rwanda de cette preuve de bonne volonté de la part de la République :

Sur le plan diplomatique, la France est le premier pays, le 15 mai, à avoir qualifié le drame de génocide en même temps qu'elle a condamné les massacres perpétrés tant par les milices Interahamwe que par le FPR.¹⁰

La fin de cette citation introduit l'idée que des massacres ont été perpétrés par deux entités ennemies : les Interahamwe (milices génocidaires rwandaises) et le Front Patriotique Rwandais (troupes armées et parti politique des Tutsi en exil). Les propos d'Alain Juppé mélangent donc deux concepts bien différents. Premièrement celui de « génocide », qui implique un agresseur ayant l'intention de détruire un groupe spécifique, où les rôles de « bourreau » et de « victime » sont généralement faciles à attribuer. Deuxièmement, celui d'agressions réciproques qui suggère des confrontations méritant plus le nom de « conflit » ou de « guerre » voire de « guerre civile » dans le contexte du Rwanda. Un exemple encore plus frappant de ce manque volontaire de précision est fourni par le discours d'un autre Ministre français, Philippe Douste-Blazy, s'exprimant dans une interview à la radio quelques jours plus tard, le 24 mai 1994 :

Douste-Blazy : Nous sommes devant le plus grand massacre de la fin du vingtième siècle. Il y a entre 200 000 et 500 000 morts, 2 millions de réfugiés et des centaines de gens qui passent tous les jours à la frontière... C'est terrible. C'est un vrai génocide. On a tué délibérément, non seulement les adultes, mais aussi les enfants, y compris les nourrissons... (...)

Info-Matin : Vous avez parlé de génocide. S'agit-il du génocide des Tutsis par les Hutus ou bien y a-t-il eu massacres des deux côtés ?

Douste-Blazy : Cela n'est pas à moi de prendre parti. Mais il faut vraiment que la Commission des droits de l'homme des Nations

¹⁰ Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994, Tome I, Rapport p. 296, citée par J. Morel, op.cit. p. 730.

unies, qui se réunit spécialement mardi, montre du doigt les coupables.¹¹

Le discours politique français de l'époque donne ainsi l'impression de vouloir semer le doute concernant la véritable identité des génocidaires et des victimes. A cet égard, un autre document important qui est apparu dans le domaine public est l'article rédigé par Alain Juppé lui-même intitulé 'Intervenir au Rwanda' qui a été publié dans le journal *Libération* le 16 juin 1994.¹² Le but principal de ce texte était de souligner les contributions positives du gouvernement français face à la « crise rwandaise », mais l'analyse de la terminologie utilisée dans ce document fait ressortir une accumulation de termes suggérant encore un conflit généralisé plutôt qu'un génocide. Nous lisons par exemple : «Aujourd'hui le Rwanda affronte un conflit à la fois ethnique et politique ». Mais cet article est surtout remarquable pour son utilisation du terme « génocide » au pluriel :

La France n'aura aucune complaisance à l'égard des assassins ou de leurs commanditaires. La France, seul pays occidental représenté au niveau ministériel à la session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme à Genève, exige que les responsables de ces génocides soient jugés.¹³

L'utilisation du mot « génocide » au pluriel ne contribue aucunement à accentuer la tragédie de la situation évoquée pour les lecteurs du journal. Au contraire elle contribue plutôt à la banalisation des tueries : un génocide d'un côté face à un génocide de l'autre égale la neutralisation du terme. Comme nous l'avons déjà dit, un double génocide égale une guerre civile, ou encore mieux, un conflit ethnique ou tribale basé sur des rivalités anciennes. Cette même attitude discriminatoire et néocolonialiste se dessine de manière encore plus choquante dans les propos tenus par le Président François Mitterrand lui-même, qui a déclaré à un de ses proches en été 1994 en parlant du Rwanda : «Dans ces pays-là un génocide c'est pas très important ».¹⁴

A la différence des Américains et des fonctionnaires de l'ONU, les autorités françaises n'ont pas évité le terme « génocide », mais elles l'ont utilisé de manière si particulière qu'il serait difficile de ne pas y déceler une volonté de manipuler la perception des événements transmise à la fois au grand public francophone et à la communauté internationale. Une étude bien plus exhaustive montrerait l'ampleur de cette manipulation par le biais d'une politique linguistique sciemment menée, mais je voudrais maintenant aborder la dernière partie de cette présentation consacrée à la terminologie du génocide dans la langue nationale du Rwanda, le kinyarwanda.

Le concept de « génocide » se traduit en cette langue bantoue par trois mots partageant la même racine « itsemba » signifiant 'le massacre', 'la destruction', 'l'extermination'. Ainsi, le terme « itsembabwoko » signifie littéralement 'extermination d'une race' ; celui d'« itsembatsemba » signifie 'extermination totale' et le dernier « itsembabatutsi » identifie explicitement la race visée : 'extermination des Tutsi'.

Vu de l'extérieur, on pourrait penser que les trois termes sont relativement interchangeables, mais au Rwanda ils ont des connotations spécifiques bien distinctes. Suite aux événements destructeurs de 1994, le nouveau gouvernement qui s'est installé à Kigali, la capitale,

¹¹ Rwanda : 'le plus grand massacre de la fin du vingtième siècle', Info matin, 24 mai 1994, cité par J. Morel, op. cit. p. 732.

¹² Article disponible au: <http://www.archiverwanda.net/Intervenir-au-Rwanda-Par-Alain>, consulté le 23.10.11

¹³ 'Point de vue' d'Alain Juppé publié dans *Libération* le 16 juin 1994, cité J. Morel, op.cit. p. 732.

¹⁴ 'Déclaration faite par le Président François Mitterrand à l'un de ses proches au cours de l'été 1994, rapportée par Patrick de Saint-Exupéry, *Le Figaro*, 12/01/1998. Voir <http://www.les-renseignements-generaux.org/var/fichiers/brochures-pdf/broch-franca-20080217-web-a5.pdf>

a souhaité commémorer les pertes de vie humaine subies à travers le pays et le terme retenu pour évoquer le génocide visant spécifiquement les Tutsi a été celui d'« itsembabwoko ». C'est en fait le terme qui traduit le plus littéralement le concept de « génocide », tous les deux signifiant 'extermination d'une race'. Signalons à ce propos que le terme d'« itsembabatutsi » est utilisé beaucoup plus rarement : par sa spécificité, il a été perçu comme étant trop exclusif, surtout face à la forte volonté de reconstruction et surtout de réunification du pays prônée par le gouvernement. Dans cette optique, les autorités ont également tenu à reconnaître officiellement les dégâts et les souffrances encourus par les membres de la population Hutu qui avaient également été victimes des génocidaires. Elles ont donc créé une formule linguistique pour incorporer ces deux groupes de victimes, où ils apparaissent à la fois bien distincts et réunis : 'itsembabwoko n'itsembatsemba' ('extermination d'une race' pour les Tutsi et 'extermination totale' pour les Hutus). Il est intéressant de noter que dans cette formule, les deux groupes ethniques ne sont pas identifiés explicitement : c'est par l'usage au niveau national et communautaire que ces deux termes ont rapidement acquis ces connotations ethniques particulières. Beaucoup de monuments érigés peu après le génocide apportent à cette formulation la validation d'un affichage public officiel, comme le témoigne celui de la commune de Rutongo :



(texte : avril 1994 / Souvenir / On n'oubliera jamais nos chers qui ont été victimes de « itsembabwoko n'itsembatsemba » dans la commune de Rutongo)¹⁵

Un certain nombre de Rwandais ont pourtant critiqué cette tentative de réunification linguistique, au point où des individus barraient la mention 'n'itsembatsemba' sur des textes imprimés pour manifester contre l'inclusion des Hutus dans le « devoir de mémoire ». En 2006 le gouvernement a cherché à résoudre ce problème en instaurant le néologisme de « Jenocide », une transcription phonétique en kinyarwanda du terme français. C'est ce terme-ci qui est désormais utilisé dans toute documentation officielle où il est question du génocide de 1994.

La réaction au Rwanda à cette nouvelle terminologie a été assez mixte. Pour beaucoup de Rwandais ce terme « Jenocide » ne veut rien dire parce qu'il est dépourvu de toutes les connotations émotives associées aux mots existant dans leur langue maternelle, le kinyarwanda. Pour l'historien rwandais José Kagabo, le terme « Jenocide » est surtout problématique parce que c'est précisément un terme beaucoup plus neutre que les termes en kinyarwanda, et de ce fait le terme « Jenocide » constitue un euphémisme plutôt qu'un terme simplement dénotatif.¹⁶ En

¹⁵ Photo affichée sur le site web officiel de la municipalité de Kigali : voir http://kigalicity.gov.rw/IMG/jpg/buliza-Former_Rutongo_District.jpg consulté le 23.08.11

¹⁶ Conférence sur le négationnisme et le révisionnisme donnée à Kigali le 22.07.09 à laquelle l'auteur a assisté.

même temps, un autre problème soulevé par cette nouvelle terminologie est que les Hutu victimes du génocide se sentent désormais exclus, sans doute parce que les mémoriaux construits plus récemment au Rwanda utilisent une formule où seuls les Tutsi sont explicitement mentionnés : « Jenocide yakorewe Abatutsi » (génocide contre les Tutsi) :



(texte : Rukumbeli / Ici on a enterré plus de 35 000 victimes du « jenocide yakorewe Abatutsi » en avril 1994)¹⁷

Comme nous avons pu constater très rapidement au cours de ces vingt dernières minutes, le terme « génocide » est loin d'être simplement, pour citer Madeline Albright, « a legal definitional thing ». Ce qui importe surtout dans l'utilisation de ce terme dans les trois contextes linguistiques et sociopolitiques que nous avons survolés aujourd'hui sont les **connotations** dont le mot « génocide » se revêt et il est aussi significatif que dans chaque cas, ces connotations sont imbues d'une forte valeur morale. Ainsi, la terminologie en anglais utilisée aux Etats-Unis et dans les bureaux des Nations-Unies à New York est influencée par la notion d'un **devoir de diligence**. Au Rwanda, la politique gouvernementale vis-à-vis du lexique du génocide en kinyarwanda est motivée par un **devoir de mémoire** extrêmement tangible dans le pays qui est une pierre de touche importante pour la reconstruction sociale. Quant à la terminologie adoptée par les autorités françaises, il est difficile de ne pas suggérer que la motivation principale en jeu est celle du **devoir de secret professionnel**, ou encore **devoir de secret militaire**, tant le discours officiel des hauts responsables du gouvernement répond encore aujourd'hui à l'impératif de cacher l'étendue de l'implication de la République dans la préparation et le déroulement du génocide.

Les Rwandais qui s'expriment chaque jour en plusieurs langues – kinyarwanda, anglais, français, swahili – sont conscients du pouvoir du langage et de l'importance de trouver les mots justes, surtout pour parler des événements du génocide. Comme l'Institut rwandais de Recherche et de Dialogue pour la Paix a constaté à ce sujet en 2006 : « Imvugo ikunze kubigaragaza (La façon de parler est souvent utilisée pour obscurcir la vérité) »¹⁸. Il est donc indispensable, surtout dans le climat actuel où le révisionnisme et le négationnisme prennent de l'ampleur, de poursuivre ce travail de fond sur le lexique du génocide pour dégager les véritables significations des mots utilisés pour raconter l'histoire - ou plutôt les histoires - du Rwanda 1994.

¹⁷ Voir : <http://umuseke.com/2011/04/11/turabashyigikiye-ibyabaye-ntibisongera-dr-kirabo/> consulté le 21.11.11

¹⁸ Voir <http://www.irdp.rw/docs/jenoside.pdf>, p. 21, consulté le 22.09.11